

Auteur, titre et références du texte :

Abbé Alphonse ANGOT, « Tiphaine Arnoul, aïeule d'Ambroise de Loré », dans *La Province du Maine*, 1894, p. 168-174.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cg53.fr

Date de première mise en ligne : 14 juin 2007.

Référence : FR-AD53-BN-0126

Texte relu par : Joël Surcouf

d'après un exemplaire conservé aux Archives départementales de la Mayenne
(cote : bc 76 \1894 \2).

Remarque

Quelques corrections et notes manuscrites portées sur l'exemplaire des Archives ont été prises en compte. Les mots ajoutés sont ici en brun, les mots supprimés sont également en brun et barrés.

D'autres textes sont disponibles

sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr/?SectionId=418>

Abbé A. ANGOT

TIPHAINÉ ARNOUL AÏEULE D'AMBROISE DE LORÉ

Ce n'est qu'après d'assez longues hésitations que je me suis décidé à donner le récit suivant, malgré l'intérêt qu'il présente, et je ne l'aurais pas du tout publié si, toutes réflexions faites, je ne m'étais convaincu qu'il n'entache en rien la réputation de l'illustre capitaine qui, avec André de Lohéac, fut la gloire de notre pays pendant la grande guerre anglaise. J'eus laissé à d'autres le plaisir d'utiliser un document¹ qui ne peut manquer de tomber dans le domaine public, s'il devait jeter quelque ombre sur un nom à jamais glorieux. Mais Ambroise de Loré est ce qu'il est par lui-même, par sa bravoure, par son épée, par les services qu'il a rendus à son pays, par les exemples qu'il a donnés, exemples qui relevèrent le courage de ses contemporains, et qui sont faits pour inspirer toujours de nobles sentiments. Voici donc racontée sobrement et en toute sincérité l'histoire de la grand'mère du futur prévôt de Paris.

Vers le milieu du XIV^e siècle, la châtellenie de Pré-en-Pail appartenait à un riche et puissant seigneur nommé Guillaume de Prez. Il possédait cette terre à titre d'héritage. Ses ancêtres en portaient le nom depuis au moins deux siècles. Quelle fut la femme légitime qu'il épousa et dont il eut pour héritier de son nom et de sa fortune messire Olivier de Prez, que nous retrouverons dans ce récit ? Je ne saurais le dire.

Veuf, il ne fut pas insensible aux charmes d'une jeune chambrière, nommée Tiphaine Arnoul, qui, disent les pièces authentiques, « par aucun temps demeura avec lui ». Vers 1360, il advint de ce commerce irrégulier une fille qu'on nomma Marie et qui fut chèrement élevée par sa mère, car l'ambitieuse Tiphaine fondait sur elle tous ses projets de grandeur future. N'ayant pu être pour sa part qu'une intrigante peu scrupuleuse, elle voulut que sa fille eût d'autres titres à la considération des hommes, et elle ne désespéra pas d'y arriver par la protection du noble chevalier qui avait eu pour elle plus de condescendance que n'en autorise la vertu. Laissons-la continuer son

¹ Arch. nat. X 2 a, 16, fol. 61-65 et JJ 164, fol. 143-144.

manège de ruses et de services intéressés auprès du vieux seigneur de Prez, nourrir ses rêves ambitieux et passons de suite, sans y insister davantage, à vingt ans plus tard.

Guillaume de Prez était bien avancé sur son déclin, et nous sommes arrivés approximativement à l'année 1380. Thiphaine qui avait conservé de l'empire sur le vieillard, le décida sans trop de peine, ayant préparé de longue main son siège, à établir sa fille bâtarde d'une manière digne de lui. On peut croire qu'elle avait elle-même pris toutes les mesures et que c'est elle qui jeta son dévolu, pour l'établissement de sa fille, sur l'héritier d'une famille d'assez bonne et ancienne noblesse au Maine, mais sans grande fortune ni grand renom jusqu'alors. Quand Guillaume de Prez parut disposé à marier la jeune fille qu'il n'avait point perdue de vue, grâce aux bons soins de sa mère, on lui proposa comme parti convenable Ambroise, fils aîné de Robert de Loré, seigneur dudit lieu, en Oisseau. Il n'eut qu'à doter la fiancée de quelque-une de ses terres, ce qu'il pouvait faire sans porter préjudice à la riche succession qu'il laissait à Olivier, son fils, et le mariage se fit.

Ce mariage fut heureux. La fille de Thiphaine Arnoul donna à son mari trois fils et une fille. Ambroise de Loré, deuxième du nom, le héros des guerres anglaises, était l'aîné. L'aieule n'abandonna pas plus ses petits-enfants qu'elle n'avait fait sa propre fille et, s'enhardissant avec le succès, elle voulut, par un coup hardi, élever l'aîné de ses petits-fils au rang des plus riches familles de la province.

Pour cela elle projeta une alliance avec la Maison des Courceriers, représentée alors par messire Guillaume de Courceriers, époux de Jeanne d'Avaugour, qui joua un grand rôle à la cour du duc d'Anjou, pendant que sa femme, elle aussi, y occupait un rang très honorable près de la duchesse. Outre la seigneurie de Courceriers et d'autres grands biens dans le Maine, Guillaume et Jeanne possédaient en Anjou le château féodal et la châtellenie de La Ferrière. L'une des filles de ce noble et riche chevalier parut à Thiphaine Arnoul un bon parti pour son petit-fils. Sa fille, qui était veuve d'Ambroise I de Loré, se prêta aux projets de sa mère pour procurer l'établissement de son aîné.

Mais l'entreprise était hérissée de difficultés et elle entraîna les deux femmes dans une série d'intrigues très osées et périlleuses. Nous sommes en l'année 1409, Ambroise II de Loré avait quinze ou seize ans. Des émissaires bien stylés allèrent d'abord trouver le seigneur de Courceriers et lui « dirent qu'un mariage seroit bien séant d'une sienne fille à Ambroise, seigneur de Loré, jeune escuier, fils de ladite Marie. » La proposition fut loin d'être agréée de prime-abord. Messire Guillaume répondit que « le jeune escuier n'avoit pas terre ne lignée avenant ne pareille à soy et que point n'y entendroit. » A cette réponse qui était prévue, on répliqua en exposant mystérieusement d'abord, puis d'une manière circonstanciée et très affirmative, que la mère du jeune écuyer était sœur légitime ou légitimée de messire Olivier de Prez, l'un des plus riches seigneurs de la contrée ; qu'il y avait bons témoins pour le prouver, et qu'ainsi Ambroise de Loré pourrait partager l'héritage de son aïeul, devenir même seigneur de Prez quand on serait appuyé d'une puissante influence pour entreprendre et soutenir le procès en revendication contre le détenteur actuel.

Guillaume de Courceriers était déjà ébranlé, il demanda des preuves que la mère et la fille se hâtèrent de lui apporter, telles qu'elles les avaient fabriquées à loisir. Elles confirmèrent les dires des entremetteurs, jurant qu'il y avait eu mariage entre le défunt seigneur de Prez et Thiphaine, et qu'en signe de la reconnaissance de leur enfant et pour sa légitimation, la jeune Marie avait été placée sous le poêle dont c'était l'usage alors de recouvrir les mariés pendant la bénédiction nuptiale. Les deux femmes ajoutaient que jusqu'à ce temps, à cause de la grande puissance du seigneur Olivier et de ses amis et parents, elles n'avaient osé prendre le nom qui leur appartenait et réclamer judiciairement leurs droits, mais qu'elles le feraient dès qu'elles auraient un appui. Ces affirmations circonstanciées, jointes aux attestations déjà données ou promises, convinquirent le seigneur de Courceriers qui consentit à ~~une alliance un mariage~~ entre sa fille Marguerite et Ambroise de Loré. ~~Le mariage fut conclu sans retard. On s'empressa de le conclure.~~

Les deux mères auraient (*mieux*) fait prudemment de s'en tenir là. Mais elles n'étaient plus libres de le faire. Le beau-père entendait que sa fille jouît des biens qu'on lui avait fait entrevoir ; il semble bien qu'il le voulût encore, même après que les phases du procès engagé lui eussent fait voir que les droits prétendus n'étaient rien moins que certains. La partie était donc engagée sur un terrain plus dangereux que jamais. Il ne s'agissait plus seulement d'illusionner un père en faisant mirouetter (*sic*) à ses yeux la perspective d'un riche héritage pour sa fille, mais bien d'arracher cet héritage à celui qui le possédait ; il fallait déjouer, en soutenant ce rôle, les investigations de la justice qui nécessairement allait intervenir.

Thiphaine Arnoul ne s'arrêta pas aux scrupules et elle prit résolument les moyens que la situation commandait. Sa fille lui prêta son concours, sans qu'il soit possible de supposer la bonne foi de sa part, car le roman du mariage et de la reconnaissance se serait passé, même à les en croire, dans un temps où la fille bâtarde avait dépassé de beaucoup l'âge de raison.

Les deux intrigantes s'occupèrent donc activement de chercher et de recruter des témoins qui pussent, par des dépositions complaisantes et moyennant finances, faire de la supercherie matrimoniale un bel et bon mariage, quoique dépourvu, peut-être, de quelques-unes des formalités accessoires. La cérémonie remontait à une quarantaine d'années ; ce long laps de temps donnait quelques chances de plus d'en faire admettre la possibilité et devait rendre moins, exigeant sur la nature des preuves à fournir. Thiphaine d'ailleurs sut y mettre le prix et n'hésita pas à solliciter pour cet office inavouable un noble écuyer, Jean, seigneur de Bellée, auquel elle promit et versa la somme considérable de cent francs. Cet écuyer, mi-manceau, mi-normand — la terre de Bellée est dans la paroisse de Saint-Siméon, autrefois elle était de celle de Vaucé — ne trouva pas le marché trop étrange et il en accepta les conditions.

Ainsi fit Juliotte Duplessis pour trente écus, ainsi un nommé Jouchet qui eut une robe de rousset, ainsi plusieurs autres jusqu'au nombre de neuf.

Après ces précautions préliminaires, Thiphaine et sa fille prirent résolument l'offensive et « commencèrent procès par devant le bailli de Touraine et des ressorts d'Anjou et du Maine à l'encontre de messire Olivier, seigneur de Prez. » La mère lui réclamait son douaire, et la fille, sa part dans la succession de Guillaume de Prez. Ainsi attaqué, Olivier de Prez fit évoquer l'affaire devant les gens tenant les requêtes du roi en son palais à Paris.

L'intervention de Guillaume de Courcieriers devenait très utile à la cause scabreuse où étaient engagées les deux femmes. Pour l'y disposer, un des témoins gagnés par elles, Colin Bodin, qui se nommait aussi Lornerreux, vint dire au noble chevalier, en présence de Thiphaine, de Marie et même d'Ambroise de Loré, qu'il savait trop bien le fait de la mère de son gendre, qu'il avait assisté aux épousailles et avait vu mettre sous le poêle le jeune enfant.

Quoi de plus net. Le sire de Courcieriers se garda bien de lâcher celui qui s'offrait ainsi à lui, envoyé du ciel ou d'ailleurs.

Le métier de faux témoin n'allait pas en ce temps-là sans de graves inconvénients. Ceux qui en faisaient profession ordinaire ou accidentelle devaient être prêts à supporter certaines épreuves qui auraient effrayé des courages vulgaires.

Quand on nous dit que les plaideurs intéressés à tirer parti de sa déposition voulurent faire *examiner à mémoire perpétuel*, Colin Bodin, dit Lornerreux, nous ne croyons point qu'il s'agit d'un interrogatoire purement verbal. On verra tout à l'heure que les autres témoins de dame Thiphaine avaient, eux aussi, été quelque peu *géhennés et pilorisés*. Colin Robin aima mieux se dédire que de pousser plus loin l'expérience et il protesta avant la question que « pour néant serait-il examiné, car il ne savait rien. » Ceux qu'il frustra ainsi dans leur espoir, crurent ou dirent qu'il agissait de la sorte parce qu'il avait subi d'autres influences et firent rechercher divers particuliers devant lesquels il aurait tenu ses premiers propos.

Juliette Duplessis était du nombre et vint déposer à son tour ; quoique femme, elle fut plus tenace. Il est vrai que le seigneur de Courceriers la protégeait ouvertement. Elle était « grosse d'enfant », ce qui rend son témoignage assez suspect quand elle affirme qu'elle avait assisté au mariage prétendu de Thiphaine et du seigneur de Prez, quarante ans auparavant. Comme elle se trouvait fort malade au point qu'on craignait pour sa vie, Guillaume de Courceriers lui fit remettre une queue de petit vin, d'une valeur de trois francs, et six boisseaux de blé, puis pour empêcher qu'elle ne tombât entre les mains d'Olivier de Prez qui la faisait chercher, on l'envoya « en un hostel fort, nommé La Ferrière, en Anjou », qui appartenait au sire de Courceriers, où elle fut reçue par Jeanne d'Avaugour. Elle fit là ses relevailles, servit quelque temps la dame du lieu et en reçut de menus cadeaux en vêtements, comme « une vieille cotte ou houppelande ».

Olivier de Prez, on le pense bien, ne s'endormait pas. Il obtint des lettres du roi en vertu desquelles maître Andrieu Marchant, conseiller du roi, et Guillaume de Buymont, huissier du Parlement, firent saisir et jeter en prison à Sillé tous les témoins de l'intrigante Thiphaine. Ils étaient neuf et, parmi eux, la malheureuse Juliette qui fit mander à son protecteur qu'elle mourait de faim « et que, pour Dieu, on lui envoyast quelque chose pour vivre ». Elle n'obtint cette fois que quatre ou cinq sols tournois.

L'affaire allait mal pour Thiphaine, pour sa fille et pour leurs associés. Tout ce monde-là fut transféré aux prisons du Châtelet de Paris, et le seigneur de Courceriers lui-même, ajourné d'abord pour comparaître en Parlement, n'évita pas la prison. Il ne désespérait pourtant pas encore de la partie engagée ; de la Conciergerie, où il était détenu, il trouva moyen de faire parvenir aux témoins prisonniers des encouragements « pour qu'ils se tinsent bien en leur première déposition et que si aucune chose avoient dit au contraire, qu'ils dissent en sortant du Chastelet que ce avoit esté par force de gehaine ».

Sans doute ces conseils difficiles à tenir ne furent pas suivis, ou les juges éclairés par d'autres témoins adverses ne se laissèrent pas convaincre. Toujours est-il que l'aïeule, la mère et le beau-père d'Ambroise de Loré virent que la situation était mauvaise, désespérée, et qu'il fallait s'en tirer à tout prix. Chacun de son côté s'adressa à la clémence du roi. Guillaume de Courceriers qui était « chevalier, de noble génération », en fut quitte par lettre du 26 mai 1410, pour une amende de 500 livres envers Olivier de Prez. Thiphaine et Marie, qui n'avaient jamais eu « aucun autre villain blasme », eurent, elles aussi, à faire valoir des arguments dignes de considération, et des promesses qui se trouvèrent prophétiques. Laissant prudemment dans l'ombre le nom et la personne de la trop habile Thiphaine, l'avocat rappela que Marie était veuve d'Ambroise I de Loré, dont le père était chevalier, et que tous ceux de cette maison avaient noblement et féalement servi la couronne de France, et, ajoutait-il, elle avait « belle génération, c'est assavoir trois fils et une fille, et ont aussi lesdits trois fils bonne volonté de servir à la guerre ».

Jamais promesse ne fut mieux tenue, et la mère d'un héros comme Ambroise de Loré partagera toujours plus la gloire de son fils que les démérites d'une mère trop peu scrupuleuse dans son ambition.

A. ANGOT.